



MAIRIE DE NANTERRE

23-AT-0904

ARRETE n° 23-AT-0904
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0815

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
rue Paul Vaillant-Couturier
du 13/10/2023 au 03/11/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0815 en date du 29/09/2023,

Votre correspondant :

Considérant que les travaux ayant pris du retard suite à la découverte d'amiante,

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PD/DP
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0815 du 29/09/2023, portant réglementation de la circulation rue Paul Vaillant-Couturier, au droit du 149/151, sur deux places et 151, rue Paul Vaillant-Couturier, sont prorogées jusqu'au 03/11/2023.

Article 2 : Mr MOREIRA (SERPOLLET) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 6 octobre 2023
Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

MOREIRA (SERPOLLET) joao.moreira@serpollet.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.